

Garantie produit - CAME

Les produits CAME ont été fabriqués avec le souci de vous donner entière satisfaction et sont vendus à travers un réseau professionnel.

Tout kit de motorisation et d'automatisme pour l'habitat bénéficie d'une garantie 3 ans à compter de la date de facturation. Tout autre produit Came bénéficie de la garantie légale.

Cette garantie comprend :

- Les frais de main d'oeuvre
- Le transport retour
- La réparation ou le remplacement du matériel reconnu par le fabricant comme défectueux.

En cas de dysfonctionnement, nous vous demandons de vous adresser directement au SAV de Came.

Article L. 211-4 du Code de la consommation

« Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

Article L. 211-5 du Code de la consommation :

« Pour être conforme au contrat, le bien doit :
1 - Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2- Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L. 211-12 du Code de la consommation

« L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. ».

Garantie légale contre les vices cachés (article 1641 à 1649 du Code Civil

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Cette garantie s'applique exclusivement aux kits de motorisation et d'automatisme pour l'habitat CAME posés par un installateur professionnel.

La garantie CAME s'applique en conformité avec les dispositions en vigueur de protection du consommateur (Directive Européenne 1999/44/CE).

EXCLUSIONS DE LA GARANTIE

La présente garantie s'ajoute aux garanties légales mais est exclusive de toute autre garantie.

Sont exclus du champ d'application de la présente garantie :

- les dysfonctionnements du produit résultant: de la non conformité aux instructions de mise en service, d'utilisation ou d'entretien
- l'installation par un non-professionnel
- l'ouverture ou la modification du produit ou de ses composants (autre que le simple déballage du produit)
- l'humidité et tous risques naturels tels qu'incendie, foudre, tempête, inondation ou tout événement de force majeure
- les chocs ou chutes du produit
- le remplacement des consommables tels que les piles

Toute réclamation ne peut donner droit à l'annulation ou à la réduction des commandes faites par le client ni versement d'indemnités de quelque type que ce soit de la part du fabricant.

CAME décline toute responsabilité en cas d'installation, d'utilisation ou d'entretien du produit non conforme aux caractéristiques du produit ou aux normes en vigueur.